

## PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

GRENOBLE, LE 27/10/2009

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

RÉFÉRENCES A RAPPELER :

AFFAIRE SUIVIE PAR : Philippe BUGUELLOU  
☎ 04 76 60 33 20  
mel : philippe.buguelou@isere.pref.gouv.fr

### *Relevé de décisions de la commission locale d'information et de surveillance de l'usine d'incinération ATHANOR du 8 avril 2009*

P.J :-bilan de l'autosurveillance 2007-2008 (La Métro),  
-plan de surveillance environnementale 2007-2008 (La Métro),  
-bilan des inspections réalisées par la DRIRE et mise en conformité (DREAL-UT 38),  
-plan de surveillance dioxines-métaux lourds (ASCOPARG)

\* \* \* \*

La commission locale d'information et de surveillance (CLIS) de l'usine d'incinération ATHANOR s'est réunie le 8 avril 2009 en mairie de la Tronche, sous la présidence de Monsieur CRECHET, Sous-Préfet, Secrétaire Général Adjoint, en présence de Madame KAMOWSKI, Vice-Présidente de la Métro et Monsieur BERTRAND-POUGNAND, maire de La Tronche.

Les cinq points ci-dessous inscrits à l'ordre du jour de la CLIS ont été examinés successivement :

- 1- Présentation du bilan de l'autosurveillance 2007-2008 par l'exploitant de l'incinérateur,
- 2- Présentation du plan de surveillance environnementale 2007-2008 par l'exploitant,
- 3- Présentation des résultats de l'étude dioxines/métaux lourds réalisée par l'ASCOPARG au voisinage du site ATHANOR ,
- 4- Présentation du bilan des inspections DRIRE et des travaux de mise en conformité par l'inspection des installations classées,
- 5- Questions diverses.

#### **1-présentation du bilan de l'autosurveillance 2007-2008 - (rapporteur : La Métro)**

☞ le diaporama présenté par les services de la Métro est annexé au présent compte rendu.

En complément du document présenté, la Métro informe les membres de la CLIS qu'un prélèvement en continu sera mis en place sur le site d'exploitation de l'incinérateur, sous réserve de fiabilisation.

Interrogé sur la comparaison qu'il est possible d'établir entre ATHANOR et les autres incinérateurs d'ordures ménagères, Monsieur FORAY, chef du groupe de subdivisions de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, répond que le fonctionnement de l'incinérateur de La Métro est très satisfaisant.

Interrogée sur les origines de la disparition du panache de fumées, la Métro répond que celui-ci a effectivement disparu depuis 2 ans à la faveur de modifications techniques (mise aux normes des incinérateurs d'ordures ménagères vis-à-vis de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets non dangereux et aux installations incinérant des déchets d'activités de soins à risques infectieux) et qu'il est désormais lié aux conditions météorologiques.

En réponse à une question posée par Monsieur LAMBERT de l'association AURA sur les mesures en continu des dioxines, la Métro répond qu'il n'y a pas de mesure en continu en tant que tel mais prélèvement en continu puis mesures. Elle compte s'inspirer de ce qui est fait sur les sites de Bourgoin-Jallieu et Annecy.

Interrogé également sur l'observation épisodique de fumées noires, la Métro répond que la chaudière fioul est susceptible de générer des fumées dans les phases de démarrage et d'arrêt.

En réponse à une observation formulée sur la dégradation apparente du fonctionnement de la ligne 3 entre 2007 et 2008 par rapport aux dioxines/furanes (0,003 - 0,011 - 0,013 puis 0,041 ng I-TEQ/Nm<sup>3</sup>), la Métro rappelle que ces chiffres sont en dessous de la valeur limite réglementaire (0,1ng/m<sup>3</sup>) et pense que la qualité du combustible (déchets) est peut être à l'origine de ces valeurs.

En réponse à une remarque sur l'augmentation du tonnage de ferrailles incinérées en 2008 par rapport à 2007, la Métro répond que malgré l'électro-aimant la petite ferraille peut passer.

## **2-présentation du plan de surveillance environnementale – (rapporteur : La Métro )**

Le diaporama présenté par les services de la Métro est annexé au présent compte rendu.

Le débat qui s'engage ensuite porte sur l'étude de l'INVS concernant l'incidence des cancers à proximité des usines d'incinération d'ordures ménagères présentée lors de la CLIS précédente. Madame KAMOWSKI, Vice-Présidente de La Métro, propose d'organiser pour les nouveaux membres qui rejoignent la CLIS une réunion d'information dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2009, en dehors du cadre réglementaire de cette commission.

Madame ALEXANDRE-BIRD, ingénieur du génie sanitaire, rappelle le cahier des charges de cette étude.

Monsieur LAMBERT (association AURA) souligne la différence à ses yeux entre les chiffres annoncés dans ce domaine lors de la précédente CLIS et les résultats définitifs de l'INVS. Il rappelle une demande formulée précédemment à savoir l'organisation d'un débat contradictoire au sein de la CLIS en présence de spécialistes du monde médical tels que les professeurs BELPOMME ou LESNE.

En ce qui concerne l'analyse des retombées, l'association AVEC souligne les difficultés pour trouver des volontaires pour les prélèvements dans les sols et les végétaux.

Madame WOLF, élue à la Tronche, estime qu'il y a lieu d'être vigilant par rapport à la consommation de produits qui entrent dans la chaîne alimentaire (ex : œufs, lapins...). Madame ALEXANDRE-BIRD précise à cet égard que c'est la norme de commercialisation qui est retenue comme base d'analyse des niveaux de concentration dans les aliments, mais ces niveaux ne correspondent pas à des normes sanitaires mais à la volonté de ne pas avoir en vente sur le marché des aliments « non propres ». Pour connaître l'impact sanitaire il faut réaliser une étude d'impact à partir des valeurs toxicologiques de référence et des consommations potentielles.

Madame ~~MORARD~~-LACROIX s'interroge pour savoir s'il n'est pas possible d'envisager des « prélèvements » sur le corps humain (graisses). Cette idée n'est pas retenue et Madame ALEXANDRE-BIRD ajoute que la durée moyenne d'élimination des dioxines dans les graisses est de 7 ans.

Le plan de surveillance établi par GIRUS met en exergue des valeurs anormales, bien qu'en dessous des seuils de recommandation, pour les dioxines et furannes sur un point de mesure en particulier (rue de l'Oisans). Il peut s'agir de sources locales. Mme KAMOWSKI demande que soient ajoutés des points de surveillance hors zones de retombées.

L'association AVEC propose de faire réaliser une enquête par la Métro et la Mairie de la Tronche pour identifier la source de pollution de la rue de l'Oisans.

Monsieur FORAY propose d'effectuer deux prélèvements en mai et septembre, sur le point de mesure de la rue de l'Oisans pour écarter l'hypothèse d'une pollution liée à l'utilisation des barbecues.

En réponse à une question posée par Monsieur LAMBERT (association AURA) concernant les retombées de poussière, l'ASCOPARG a indiqué qu'elle était en possession de ces données. La DRIRE communiquera, par ailleurs, les émissions de poussières déclarées par l'exploitant.

### **3-présentation du plan de surveillance des dioxines et métaux lourds dans l'environnement de l'UIOM ATHANOR – (rapporteur : ASCOPARG).**

Le diaporama présenté par l'ASCOPARG est annexé au présent compte rendu et il convient de s'y rapporter.

Sur la question des poussières, l'ASCOPARG renvoie sur le communiqué d'information « trop de poussières dans notre air... » joint au présent compte rendu.

En ce qui concerne le brûlage de déchets verts, Madame KAMOWSKI, Vice-Présidente de La Métro, annonce la mise en place de composteurs individuels en ajoutant que la voie pédagogique doit être privilégiée.

### **4-présentation du bilan des inspections réalisées par la DRIRE et mise en conformité – (rapporteur : Mme VUKOVIC, DRIRE).**

Le diaporama présenté par la DRIRE est annexé au présent compte rendu et il convient de s'y rapporter

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Monsieur CRECHET, Secrétaire Général Adjoint.

Pour le Préfet  
Le Sous-Préfet, Secrétaire Général Adjoint

*signé*

Michel CRECHET